

« SNOWBIRDS » : SÉJOURS PROLONGÉS AUX ÉTATS-UNIS POUR LES CANADIENS

L'IRS vous surveille : SOYEZ VIGILANTS !

RÉSIDENCE É-U & CALCUL



TIME FLIES

122 jours en moyenne par an **MAX** =
le nombre MAGIQUE pour n'avoir RIEN à
produire aux É-U!

La résidence É-U est déterminée si 183 jours & plus
via la formule (SPT) ci-dessous :

100% des jours en 2016
+ 1/3 des jours en 2015
+ 1/6 des jours en 2014

1

EXCEPTIONS au calcul



Professeurs, Chercheurs et
Étudiants - Visas F, J, M et Q



Les Athlètes
Professionnels



Le « commute »
frontalier



Transit de voyage
(moins 24 hr)



2 Hospitalisation

PRÉSENCE > 183 JOURS dans une année civile? QUOI FAIRE ?



Convention Fiscale Canada/É-U pour être
reconnu NON résident des É-U = + COMPLEXE!

Les Critères à analyser:

- ✓ Foyer d'habitation permanent
- ✓ Liens économiques et sociaux
(Centre des intérêts vitaux)
- ✓ Lieu de séjour habituel
- ✓ Citoyenneté

4

3

FORMULAIRE 8840 : « Closer Connection »



Si vous étiez aux É-U < 183
jours dans l'année civile &
que le SPT = 183 jours & +

Et si vos liens
économiques/sociaux sont
plus étroits avec le Canada,
ALORS vous pouvez produire
le formulaire **8840** pour être
considéré **NON résident É-U**

VOUS DEVEZ PRODUIRE AVANT LE 15 JUIN

1 Résidence É-U & Règle de calcul « Substantial Presence Test (SPT) » :

L'IRS considère qu'un individu est résident fiscal américain si, en vertu du « **Substantial Presence Test** », celui-ci séjourne aux États-Unis au moins 31 jours pendant l'année courante et un total pondéré de **183 jours & plus sur une période de 3 ans** (formule ci-dessus).

Afin de d'obtenir **MOINS de 183 jours** via le test du calcul, le nombre de jours à respecter est en moyenne de **122 jours** par an (soit environ 4 mois).

2 Jours non comptés :

Certains jours ne comptent pas comme des jours de présence aux États-Unis pour le test du calcul (SPT).

➤ Les individus exemptés :

- **Professeurs et chercheurs étrangers** : Aux fins du test, il est possible d'exempter le nombre de jours pendant 4 ans sur une période de 6 ans. Pour être exemptés, ces personnes doivent obtenir un **Visa de type J ou Q**.
- **Étudiants** : Les jours ne comptent pas pour une période de 5 ans sous un **Visa F, J, M ou Q**.
- **Athlètes professionnels** : Les jours ne comptent pas lorsqu'ils sont présents aux États-Unis au bénéfice d'un Organisme à but non lucratif (OBNL).

➤ Condition médicale : Les jours où une personne est aux États-Unis de façon involontaire pour un problème médical (par exemple elle doit demeurer aux États-Unis en raison d'une hospitalisation inattendue).

➤ « Commuters » : Les jours d'entrée et sortie des États-Unis pour le travail ne comptent pas si, 75 % de leur temps ou plus, ils sont aux États-Unis. Par contre, l'exception ne s'applique pas les jours où ils sont aux États-Unis pour une raison autre que le travail.

➤ Transit : Les jours ne comptent pas pour ceux qui transitent aux États-Unis. Un transit est un arrêt de moins de 24 h.

3 Règle des liens plus étroits :

Cette règle vous **évite d'être considéré comme résident** fiscal américain et de devoir produire une déclaration fiscale complète (1040 ou 1040NR) aux États-Unis. **Lorsque vous rencontrez le « Substantial Presence Test » MAIS avez moins de 183 jours dans l'année courante**, le formulaire **8840 « Closer Connection Exception Statement for Aliens »** doit être produit, au **plus tard le 15 juin de l'année suivante**.

4 Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis :

Cas des **séjours de 183 jours & + en 2016**. Il n'y a **aucun recours possible avec le formulaire 8840**. Vous devez produire une déclaration complète (1040/1040NR) aux États-Unis et vous serez considéré automatiquement résident fiscal américain (donc en situation de double résidence avec le Canada).

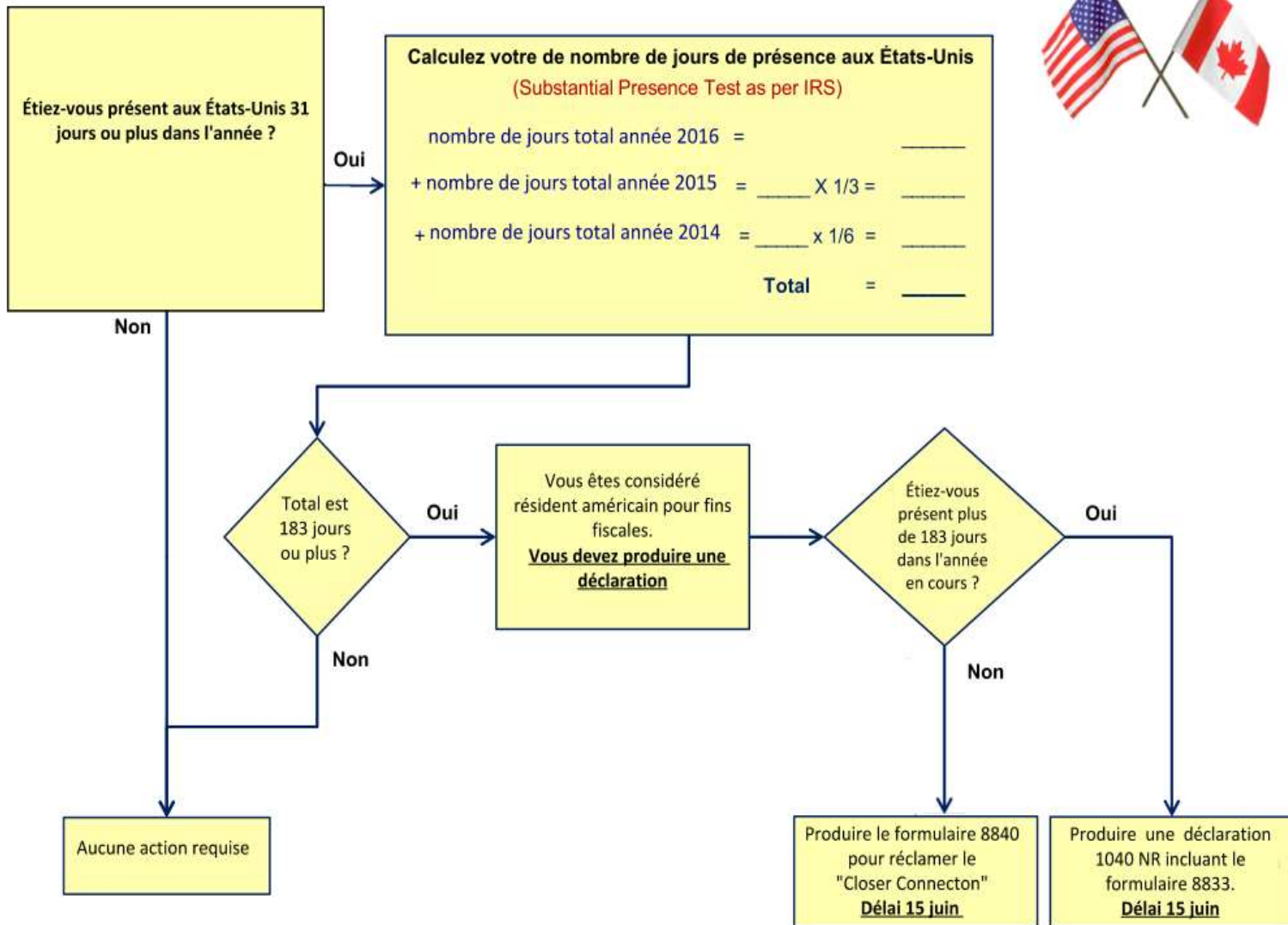
Vous pouvez être reconnu **NON résident fiscal américain** en utilisant la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis. Des critères vous permettront de vous déclarer résident du Canada, et non des É-U.

Le formulaire 8833 « Treaty-Based Return Position Disclosure » doit être inclus : précisant la position fiscale selon la convention fiscale.

Si vous avez 183 jours & + dans l'année, vous aurez de même plusieurs autres exigences fiscales américaines à respecter!

Si vous êtes dans cette situation, veuillez nous contacter dès que possible pour connaître les règles de conformité fiscale américaines s'appliquant à votre situation.

Séjours Prolongés Aux États-Unis pour les Canadiens (Snowbirds)



Vous pouvez communiquer avec un des membres de notre équipe de fiscalité internationale pour toute question relative à cette note fiscale :

Marie-Claude Péthel, CPA, CA

Associée

Téléphone: 514-878-0262

Courriel : mcpethel@demersbeaulne.com

Gerry De Luca, CPA, CA, D. Fisc.

Associé

Téléphone: 514-878-0294

Courriel : gdeluca@demersbeaulne.com

Demers Beaulne S.E.N.C.R.L.

1800, av. McGill College, bureau 600 | Montréal (Québec) H3A 3J6
Téléphone : 514 878-0262 | Télécopieur : 514 874-0319 | www.demersbeaulne.com